



Est-il possible de contester un interdit bancaire ?

Par **Bey**, le **07/03/2019** à **16:21**

Bonjour, interdit bancaire, j'ai décidé de soumettre un dossier de surendettement lors de ma 4ème année d'interdit. Mon dossier ayant bénéficié **d'un effacement partiel des dettes**, la banque de France me remet en interdit bancaire pour les **5 ans à venir**.

J'aimerais pouvoir contester cette décision car **je n'ai jamais reçu de courrier du tribunal** m'informant de cela ni de mon effacement partiel.

A ce jour, cela fait 6 ans que je suis interdit bancaire. J'ai essayé, en vain, d'expliquer mon cas à la banque de France pour trouver une solution. Ces derniers me reçoivent très mal, sans parler de leur arrogance sous prétexte que je suis interdit. Lorsque j'explique qu'il n'est pas possible légalement, de **ficher quelqu'un plus de 7 ans**, ces derniers ne me trouvent pas de réponses cohérentes et renvoient la faute sur moi...

Que puis-je faire pour **contester le nouvel interdit** ? A savoir qu'à l'issue de ce dernier, j'aurai été interdit bancaire durant 11 ans de ma vie...

Pouvez-vous m'aider à y voir plus clair svp ?

En vous remerciant par avance.